

ANNEXE B

Grille d'évaluation des dossiers de candidature à l'habilitation universitaire en « Sciences agronomiques »

Rubrique	Enseignant	Chercheur
R1. Production scientifique et Activités de recherche	50	60
<i>R1.1. Production scientifique: Score attribué = (V x R) + IF ; R : rang du candidat parmi les auteurs; 1^{er} auteur/Encadrant (R=1) ; 2^{ème} auteur (R=0.75) ; 3^{ème} auteur (R=0.5) ; 4^{ème} auteur (R=0.25) ; V : valeur de l'article ; IF : facteur d'impact de l'année de publication.</i>		
Production scientifique	V : valeur de l'article (points)	
Article impacté (JCR, IF de l'année de publication)	10	10
Article indexé (JCR/Scopus/ Google Scholar/CABI)	5	5
Article à comité de lecture	2	2
Ouvrage (hors thèse, master et PFE)	4	4
Chapitre d'ouvrage (hors thèse, master et PFE)	2	2
Communication orale dans une manifestation avec comité de lecture	1	1
Communication affichée dans une manifestation avec comité de lecture	0,5	0,5
R1.2. Mobilisation des fonds de recherche		
- Projet de recherche /Convention à impact financier		
Coordinateur	5	5
Membre	2	2
- Structure de recherche	2	2
R2. Cohérence des activités de recherche dans la spécialité	25	25
R3. Activités d'enseignement et d'encadrement	25	15
R3.1. Encadrement		
- Mastère de recherche	5	5
- PFE	2	2
- Mastère Prof	2	2
R3.2. Enseignement		
Cours présentiels avec support (20h)	3	3
- TD ; TP (10h)	2	2
- Rénovation pédagogique	2	2

Remarque importante : Eliminatoire dans le cas où le **score total** est inférieur à **60/100**.

Toute activité rapportée par le candidat doit être obligatoirement justifiée par des **pièces officielles** (attestations de stage, attestations d'enseignement, supports pédagogiques signés par le directeur ou le directeur des études de l'établissement,... faute de quoi elle ne sera pas considérée dans l'évaluation du candidat.